

Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance

Assemblée Générale Ordinaire des Délégués



Juin 2022

Assemblée des délégués

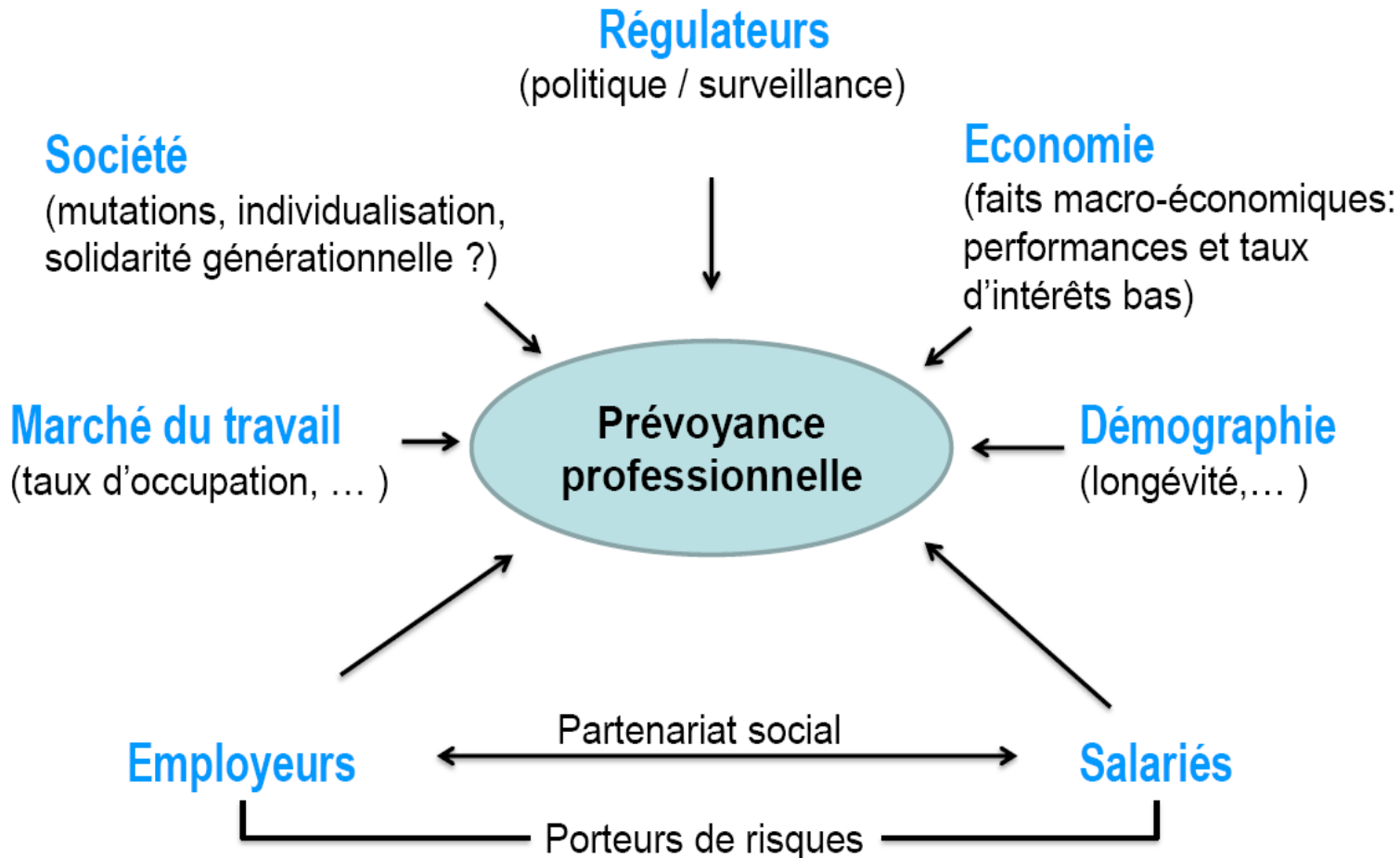
Ordre du jour – Juin 2022



- | | |
|---|--------------------------|
| 1) Introduction. | Président Conseil |
| 2) PV AG. | Président Conseil |
| 3) Présentation comptes, rapport de gestion. | Direction + BfB |
| 4) Rapports organe de contrôle et expert agréé. | BfB + GiTeC |
| 5) Point de situation et actions 2020-22. | Direction + GiTeC/Gérant |
| 6) Divers et propositions individuelles. | Président Conseil |

2ème Pilier

Contexte : **pressions.**



La FISP (en chiffres) à fin 2021

Etat des lieux positif et remerciements



En quelques chiffres - La FISP en un clin d'œil au 31.12.2021

Ces quelques indicateurs sont autant de bonnes nouvelles au sujet de la situation et du développement de votre Fondation de prévoyance :

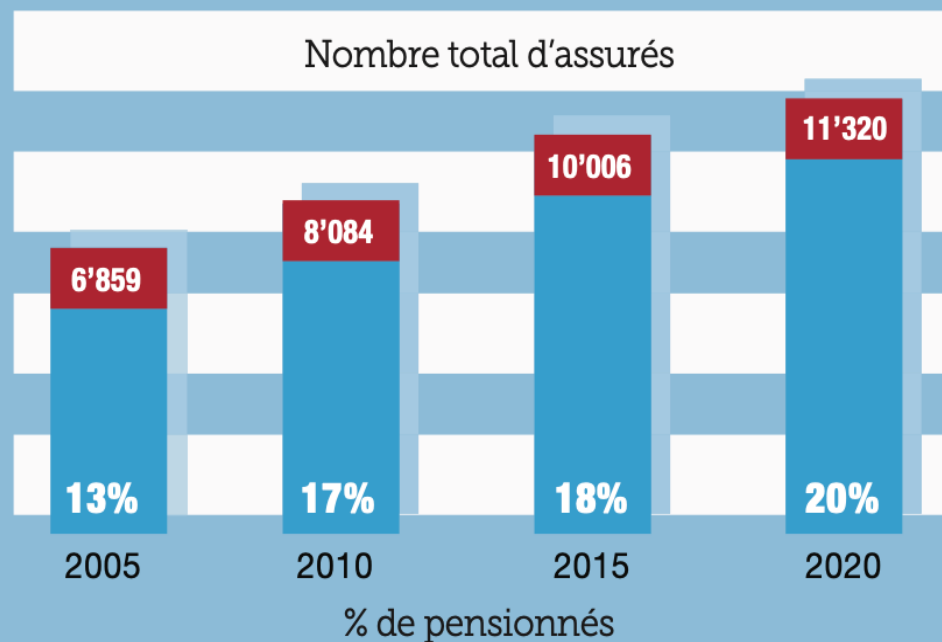
- ✓ LE NOMBRE D'ASSURÉS
- ✓ LA FORTUNE DE LA FONDATION

Au niveau des ressources financières (création de valeur et gestion des risques financiers ; maîtrise vigilante des budgets de coûts et fonctionnement) les mêmes constats réjouissants peuvent être faits :

- ✓ LA PERFORMANCE FINANCIÈRE SOLIDE
- ✓ LES TAUX DE FRAIS
- ✓ LES PROVISIONS POUR LES PENSIONNÉS
- ✓ POUR LES COTISANTS ACTIFS

Degré de couverture **110,5%**
Assurés actifs **9'024**
Bénéficiaires de rentes **2'524**

Evolution des assurés FISP



Introduction et mots de bienvenue

Rappel : organisation de la FISP



ORGANES DE LA FONDATION



MANDATAIRES EXTERNES

Expert en
prévoyance
GiTeC Prévoyance

Organe
de revision
BfB

Gestion
administrative
BCV

Depositaire
global
Pictet&Cie

Gestion
placements
cf. rapport de placements

Gestion
immobilière
Acanthe

Conseils, analyses et mandats externes ponctuels

La FISP, comme acteur d'un 2^{ème} pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

CONSEIL DE FONDATION

Président
M. Yves VINCKE
Délégué «assurés»

Vice-Président
M. François HAENNI
Délégué «employeurs»

Membres

Délégués «employeurs»
M. François JACOT-DESCOMBES
M. Emmanuel MASSON
M. Christophe VACHEY

Délégués «assurés»
Mme Carine COLLOMB
M. Olivier OGUEY
Mme Laurent WILLOMMET

Direction
M. Jean-Paul GUYON

Mandataires
La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

Rôle de l'assemblée des délégués

Rappels réglementaires, modalités 2022



L'Assemblée des Délégués... [et les modalités 2022](#) :

Status (article 6.2) et Règlement de prévoyance (articles 44 et 46)

- Elit les membres du Conseil de fondation : -
- Prend connaissance des rapports annuels de la Fondation :
 - [Cf. documentation transmise aux délégués.](#)
- Prend connaissance des statuts et du règlement (et leurs modifications) :
 - [Cf. site web, communications FISP \(dont Règlement 2022\).](#)
- Veille à l'information des assurés sur leurs droits et obligations (règlement) :
 - [Cf. site web, communications FISP.](#)
- Peut soumettre au CF des propositions statutaires ou réglementaires :
 - [Cf. partie dédiée. Traité point 6\) OJ.](#)
- Avalise les modalités des indemnités du Conseil de Fondation :
 - [Néant](#)

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2022



1) Introduction.

2) PV AG.

3) **Présentation comptes, rapport de gestion.**

4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.

5) Point de situation et actions.

6) Divers et propositions individuelles.

Président Conseil

Président Conseil

Direction + BfB

BfB + GiTeC

Direction + GiTeC

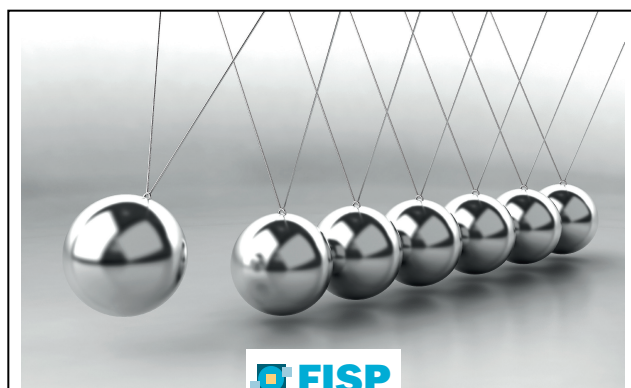
Président Conseil

Comptes

Rapport de gestion



- Document envoyé aux délégués.
- Intégré dans le « rapport annuel FISP » au cours de l'été, consultable sur www.fisp.ch.
- Rappel : évolutions du règlement de Prévoyance 2020-22.



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE
SANTAIRE DE PREVOYANCE

Rapport **annuel** 2021

Aux délégués de la FISP

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans notre courrier de mai 2022, et après l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation du 9 juin, vous trouverez ci-après les informations usuelles, relatives à l'exercice 2021 :

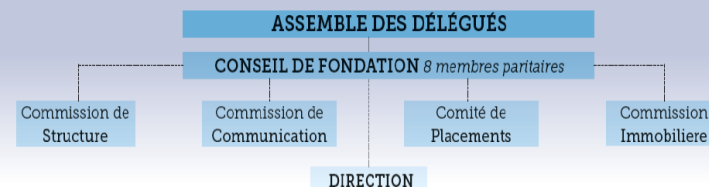
- **Rapport sur les placements.**
- **Rapport de gestion.**

Ces données vous sont transmises à titre de pré information en vue de l'Assemblée Générale du 23 juin, et seront intégrées dans le **Rapport Annuel 2021** disponible dans l'été sous www.fisp.ch.

Sincères salutations.

La FISP en un coup d'œil – 31.12.2021.

ORGANES DE LA FONDATION



MANDATAIRES EXTERNES

Expert en prévoyance <i>GiTeC Prévoyance</i>	Organe de revision <i>BfB</i>	Gestion administrative <i>BCV</i>	Depositaire global <i>Pictet&Cie</i>	Gestion placements <i>Partenaires</i>	Gestion immobilière <i>Aconthe</i>
---	----------------------------------	--------------------------------------	---	--	---------------------------------------

Conseils, analyses et mandats externes ponctuels

	2021	2020
Degré de couverture	110,5%	108,2%
Assurés actifs	9'024	8'938
Bénéficiaires de rentes	2'524	2'408
Fortune gérée (Miards CHF)	2	1,8

Comptes

Actif et Passif du bilan



<i>en millions CHF</i>	2020	2021
▪ Liquidités	115	133
▪ Titres	1580	1715
▪ Immeubles	108	103
▪ Comptes de régularisation	21	24
TOTAL	1824	1975
▪ Dettes et comptes régularisation	31	39
▪ Capitaux de prévoyance actifs	1046	1076
▪ Capitaux de prévoyance rentiers	547	586
▪ Provisions techniques	64	90
▪ Réserve de fluctuation de valeurs	136	184
▪ Excédent / Découvert	0	0
TOTAL	1824	1975

Comptes

Compte d'exploitation (prévoyance, placements rpc26)



<i>en millions CHF</i>	2020	2021
■ Cotisations et apports	106	107
■ Prestations d'entrée	59	59
■ Rentes et capitaux	- 49	- 54
■ Prestations de sortie	- 79	- 84
■ Réassurance	- 0	- 1
■ Variation engagements	- 80	- 93
Résultat activité de prévoyance (*)	- 43	- 66
(*) Résultat intégrant l'évolution des bases techniques et réserves de longévité :		
° Taux technique adapté (2,25%)	+ Réserve pour taux de conversion favorable.	
° Bases LPP 2020	+ Réserve future adaptation taux technique.	
■ Résultat net des titres	64	109
■ Résultat net des immeubles	4	7
Résultat des placements (**)	68	116

(**) Résultats découlant de la gestion financière, notamment du fait de plus-values comptables 2020-21 essentiellement marchés actions, et devises.

Eclairage conjoncturel : environnement exigeant

Les *cygnes noirs*, symptômes d'aberrations antérieures

Symptômes soudains
...mais prédictibles...

Avant

2007

Après

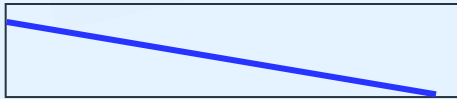
«La grande modération?»
Les déséquilibres masqués

«Volatilités incessantes»
Bas les masques

■ Actions :



■ Taux :

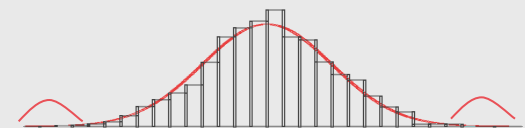
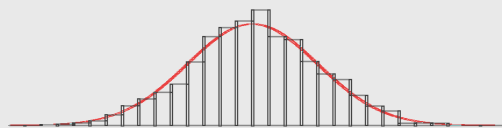


Fed?

■ Economie : Théorie connue, état de l'art.

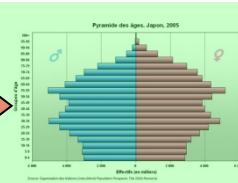
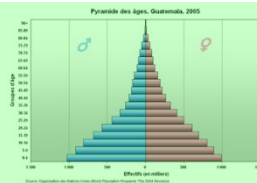
Risque système, inconnu.

■ «Black swans» :

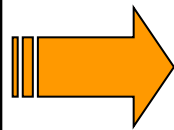


■ Ressources :
Naturelles & humaines

Wake up!!!



GAME OVER?



Dans la portée, conséquences du nouveau régime :

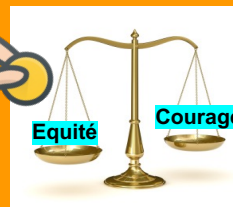
- complexification légale et technique (réforme, taux,...).
- nouveaux défis (gestion image, positionnement,...).

Comptes

Rapport placements

GAME OVER ?

INSERT
COIN
HERE

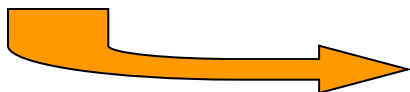


Extraits : « Avoir un cap... et se **préparer** aux turbulences ».

- 2020 & 21 – **Au rendez-vous** d'années de tous les extrêmes :
Rendement respectable : validation du modèle « in vivo ».
Préparation des rendements futurs : fin de la baisse des taux.
- **Performance conforme - Sans handicap de diversification** :
Modèle aux techniques de création de valeur complémentaires.
Résister aux chocs devises, actions, obligations, **actuels et à venir**.

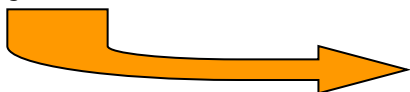


■ **Maîtriser les coûts d'opportunité,**
Accéder aux meilleures pratiques.



- Analyse protection des gains intermédiaires, suivi des risques obligataires, sélection produits,...

■ **Maintenir vigilance et efficacité sur**
les enjeux majeurs, Réduire les frais.



- Objectifs de prévoyance, asymétrie de bénéfice pour les assurés.

■ **Document envoyé aux**
délégués.

■ **Inséré dans le rapport**
annuel FISP dans l'été,
consultable sur fisp.ch.

Comptes

Rendement du portefeuille FISP

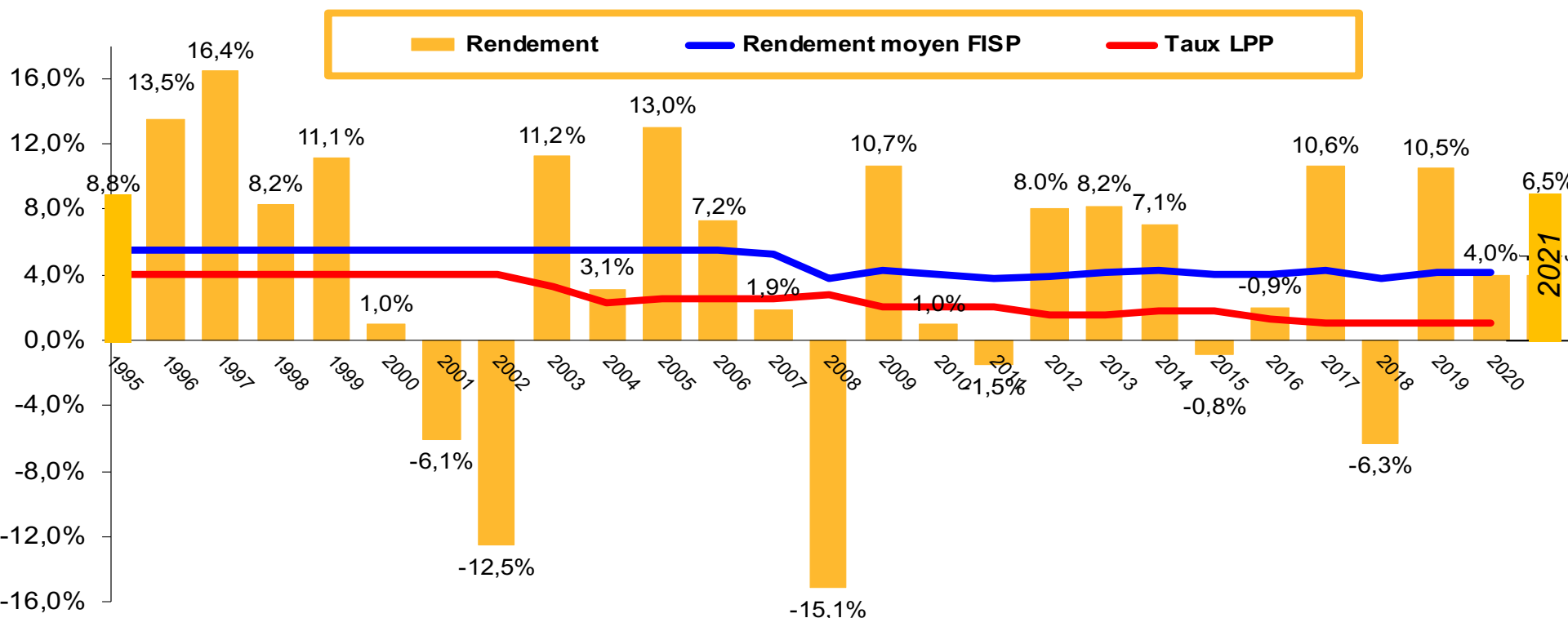


Extrait du rapport sur les placements 2021 :

- Bénéfices des **actions de gouvernance**.
- Contexte, Revues « ALM » : s'adapter.
- Rendements actuels/futurs : choix et modalités.
- **Gestion des risques attentive aux opportunités.**



Actifs FISP	Rendement
Obligations	-, suite ?
Immobilier	+/-, suite ?
Alternatif	+/-
Actions	++, suite ?



Comptes

Compte d'exploitation général



<i>en millions CHF</i>	2020	2021
■ Résultat activité prévoyance <small>yc provisions</small>	- 42.0	- 66.0
■ Résultat des placements <small>yc autres produits</small>	68.2	116.3
■ Frais d'administration	- 1.7	- 1.8
« Excédent » des charges/produits	24.5	48.5

Utilisation excédent charges/produits :

■ Diminution déficit technique	0	0
■ Variation réserve de fluctuation	24.5	48.5
■ Excédent charges/produits :	0.0	0.0

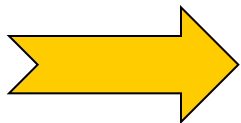
Comptes

Gestion des risques et Réserve de fluctuation



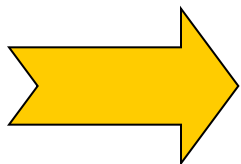
Bref rappel - En 2008 :

- Grâce aux réserves accumulées, amortissement d'une crise exceptionnelle.
- Malgré la baisse historique des bourses, sous-couverture limitée à 93.4%



- Application d'un **concept d'assainissement** équilibré, défini conformément à la loi et au règlement.

- Bien fondé des priorités du Conseil de Fondation :



- **Gestion des risques** vigilante et évolutive.
- **Efficacité et Gouvernance** en faveur des assurés.

Comptes

Gouvernance et redistribution aux assurés

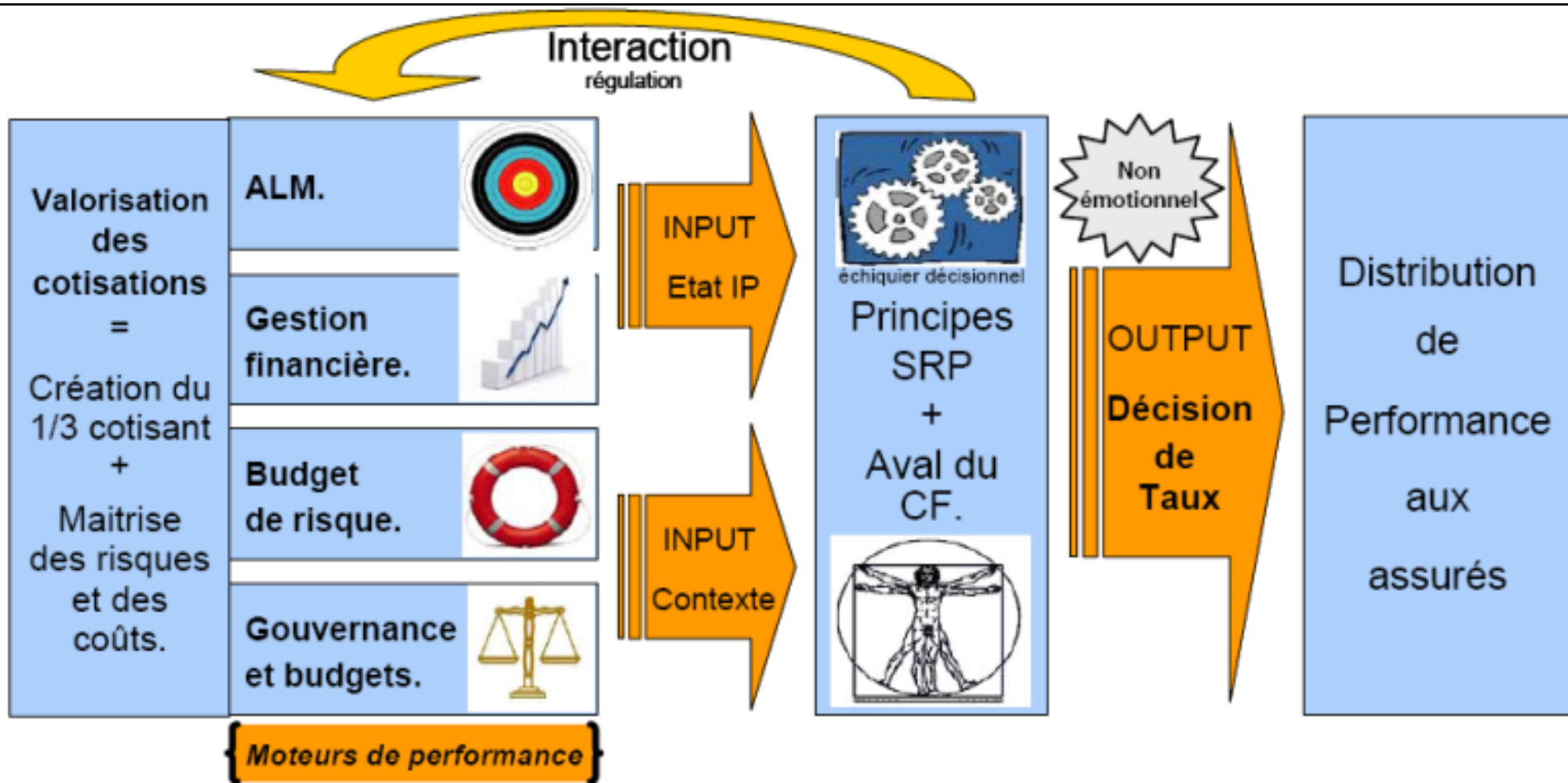


- 2008 Gestion risques : coussin de **sécurité** réduit l'impact de la crise.
- 2009 Exploiter la reprise sans abandon de gestion prudentielle: **équilibre**.
- 2010-11 Faire face à la volatilité **sans prêter la prévoyance**: taux de 2%
- 2012 Conformément aux **règles et possibilités**, taux de 2,50%.
- 2013, 14, 15, 16 : taux de : 3,00%, 3,25%, 2,50%, 1,50%.
- 2017, 18, 19, 20 : taux de : 2,50%, 1%, 2,50%.
- 2021 : Conformément aux **règles et possibilités**, **taux de 2,50%**
 - **Couverture : amélioré ><110,5%** («V» des marchés; dotation des **réserves**).
 - **Nécessité de constituer la RFV** : Objectif visé pas encore atteint.
 - **Utilisation responsable de normes raisonnables** :
Système de redistribution de performance (SRP) = cadre décisionnel gouvernant
Renforcement des réserves de rentes par fixation d'un taux technique prudentiel
- 2022 Application 1,00% (yc surobligatoire).

Réponses FISP : buts et fondamentaux

Protéger création et distribution de valeur aux assurés.

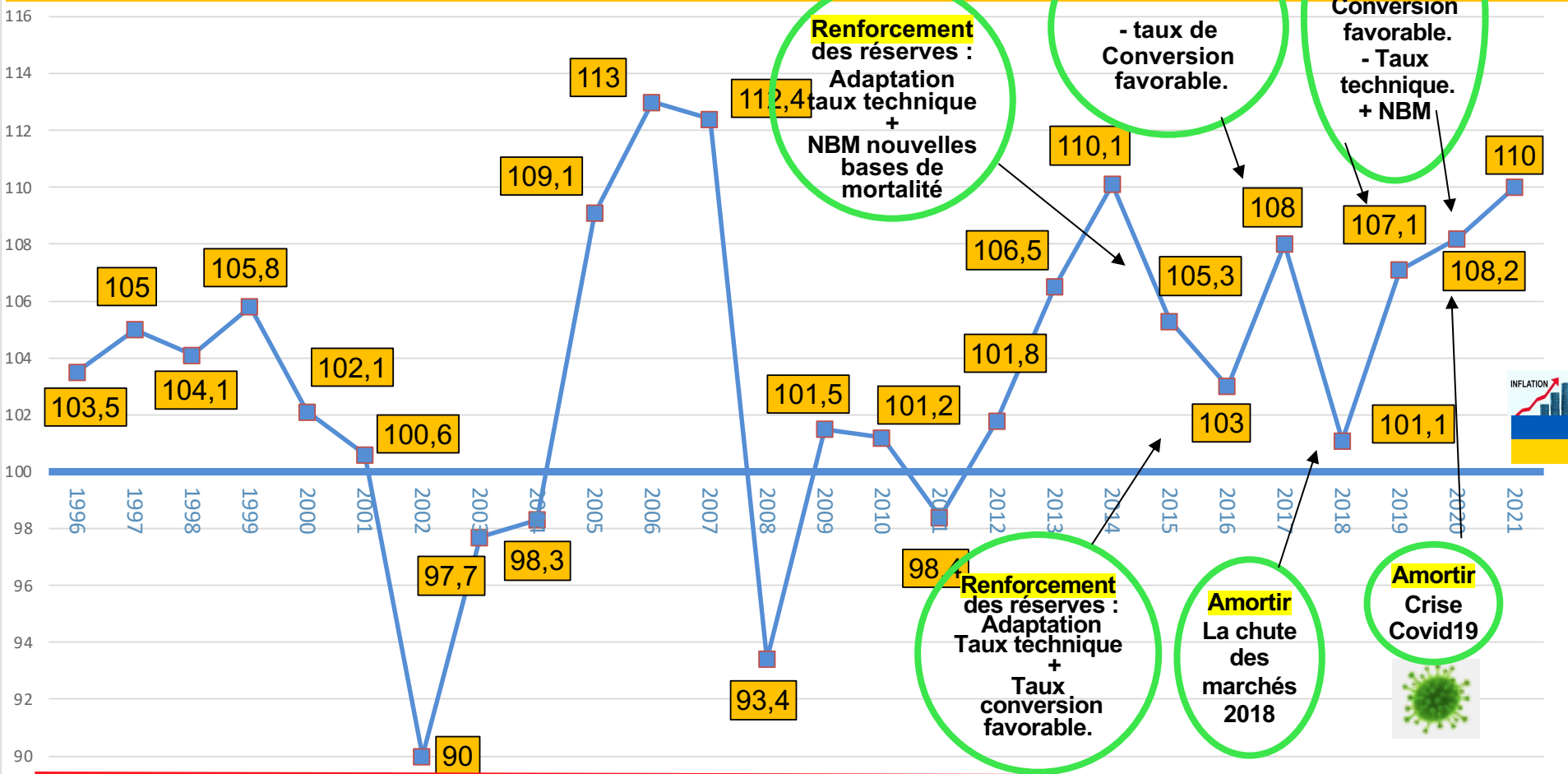
- Créer la valeur nécessaire : des moteurs de performance à régler !...
- Assurer des **normes responsables** de distribution : cadre décisionnel gouvernant.



Comptes - Evolution du degré de couverture

Un travail d'expert pour amortir les crises.

Fonds libres



Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2022



- | | |
|--|--------------------|
| 1) Introduction. | Président Conseil |
| 2) PV AG. | Président Conseil |
| 3) Présentation comptes, rapport de gestion. | Direction + BfB |
| 4) Rapports organe de contrôle et expert agréé. | BfB + GiTeC |
| 5) Point de situation et actions. | Direction + GiTeC |
| 6) Divers et propositions individuelles. | Président Conseil |

Rapport de l'organe de contrôle

31.12.2021



BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

BfB

**Fondation interprofessionnelle
sanitaire de prévoyance (FISP)
Prilly**

Exercice 2021

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Comptes annuels

Rapport de l'expert agréé

Bilan technique : expertise et annexes



Fondation Interprofessionnelle
Sanitaire de Prévoyance
à Lausanne

Expertise technique

Jun 2022

FISP BT 01.01.2016_v04

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2022



- | | |
|--|---------------------------------|
| 1) Introduction. | Président Conseil |
| 2) PV AG. | Président Conseil |
| 3) Présentation comptes, rapport de gestion. | Direction + BfB |
| 4) Rapports organe de contrôle et expert agréé. | BfB + GiTeC |
| 5) Point de situation et actions 2021-22. | Direction + GiTeC/Gérant |
| 6) Divers et propositions individuelles. | Président Conseil |

Les informations à disposition des délégués sont intégrées dans la documentation transmise, et dans les supports publiés sur le site web www.fisp.ch.

Commissions et direction FISP

Point de situation et actions

Présentation à l'assemblée des délégués



juin 2022

Commissions et direction FISP

Illustrer les résultats obtenus pour les assurés.

Expliciter les moyens mis en œuvre.

- Revue exhaustive des travaux ? → Informations et éclairages spécifiques.

En 2021 :

- **Préambule** : Enjeux du 2^{ème} pilier et plan d'actions FISP.
- **Prendre Soins, 4 exemples** : valeurs de référence et marqueurs identitaires, gestion des enjeux ALM-ESG, efficacité économique et besoins adhérents, gestion de la relève.

Cette année :

- **Plans d'actions 2022** : synthèse et éclairages sur 4 grands projets.
- **Prestations et services** : retour sur la conférence du 5 mai, focus portails extranet.



juin 2022

Illustration par
un exemple

Communication

Conférences 2015, 17, 19... et 2022



La caisse de pensions FISP, votre solution 2^{ème} pilier

Les caractéristiques :

- Fondements historiques, contexte actuel, plan d'actions FISP.
- Synthèse : buts, mission, modèle, résultats, positionnement.

Les prestations et services :

- Des possibilités continuellement adaptées à vos besoins.
- Indicateurs de qualité et supports didactiques.

Comment se servir au mieux de sa caisse de pensions :

- Volants de manœuvre et latitudes pour interagir avec la FISP.
- Faire des choix en fonction de vos besoins.

Illustration par
un exemple

Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance (FISP)

4^{ème} Conférence des Assuré(e)s :
Bienvenue à toutes (*et tous*) !



Lausanne Montbenon – le 5 mai 2022

Conférence FISP

« Quelques mots de bienvenue... »



C'est bon de se revoir !

Conférence FISP

Vos questions



**La parole est à vous :
3 types de demandes...**

Points généraux : mieux connaître pour mieux maîtriser

- Le 2^{ème} pilier et les réponses FISP.
- Situation actuelle et perspectives.

Prestations FISP : en bénéficier au mieux et en pratique

- Retraite et choix : taux de conversion, anticiper, différer,...
- Renforcer son 2^{ème} pilier : options et points importants.

Les cas « très individuels » :

- Les outils « online » : information et simulation personnalisés.
- Autour du verre de l'amitié... et ailleurs.

Conférence FISP

Sommaire des thèmes



La caisse de pensions FISP, votre solution 2^{ème} pilier

Valeurs de référence FISP : un modèle dédié aux assurés

- Caisses de pensions et 2^{ème} pilier : enjeux majeurs.
- Le modèle FISP : réponses et avantages **illustrés**.
- **Marqueurs identitaires** prestations : la FISP et la « LPP ».

Prestations FISP : se **servir** au mieux de son 2^{ème} pilier

- Adaptée à vos besoins : comment interagir avec la FISP.
- **Portails « Extranet »** : pour les assuré(e)s et les adhérents.
- Faire des choix en fonction de vos objectifs.

Conférence FISP

« Rappel »: une caisse de pensions...

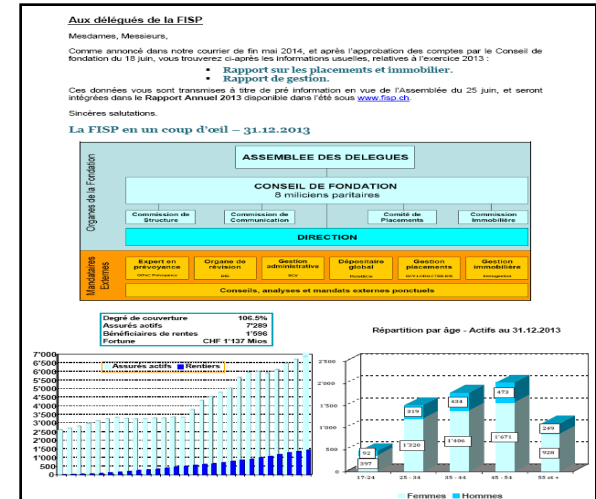


- Un rapport et des comptes ?... →

Avant tout, une **mission multiple** :

- Assurer des prestations de prévoyance (épargne, retraite, décès, invalidité,)
- valoriser des cotisations confiées,
- gérer des risques,
- à court et à très long terme,
- dans un cadre légal normé :

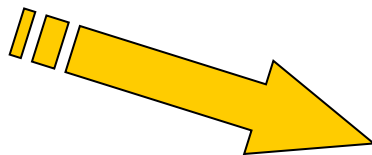
Le « 2ème pilier »... →



- Le 2ème pilier ??

Le 2^{ème} pilier : monde complexe et spécialisé.
Des **déterminants** face aux nombreux défis et biais.

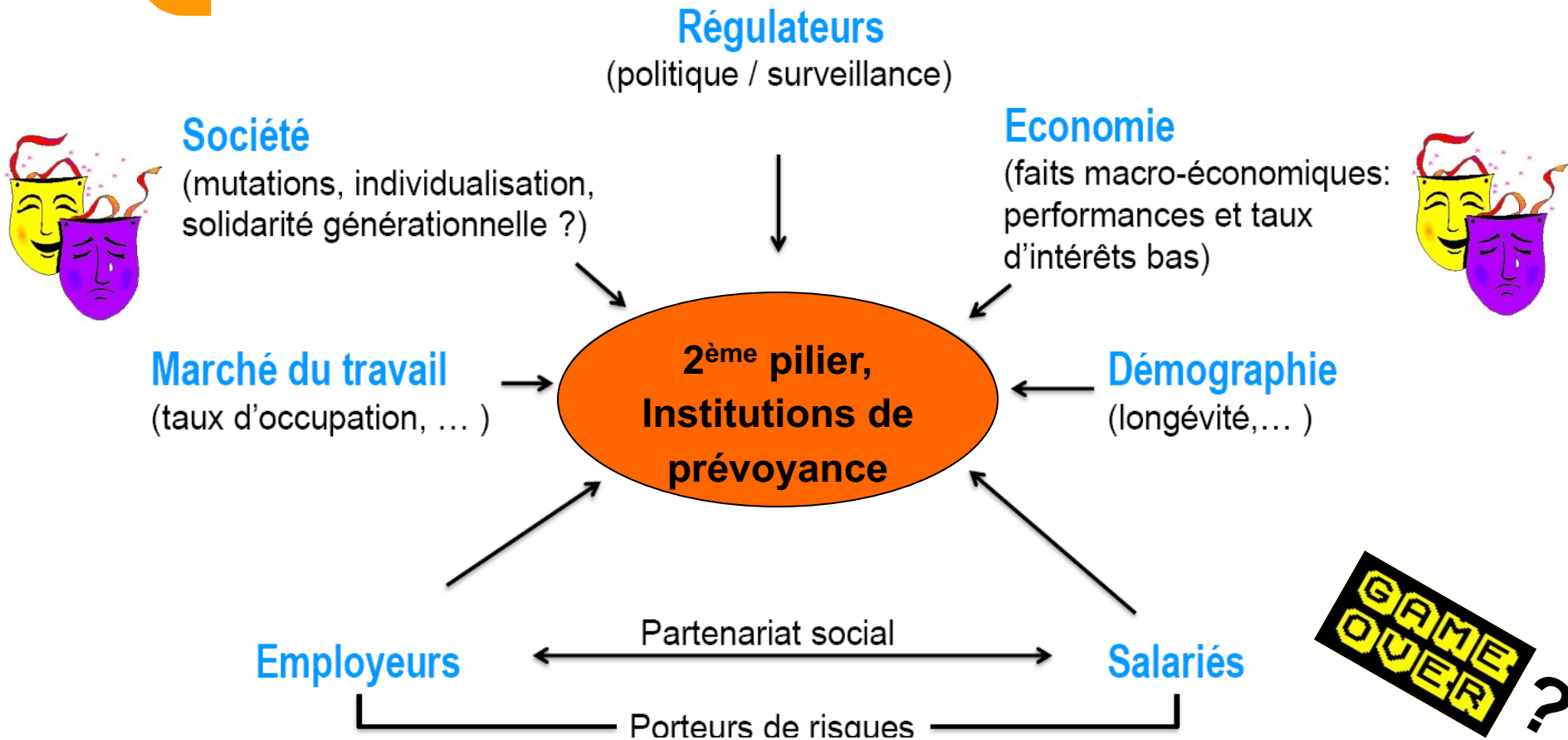
- **Au centre de débats de société majeurs.**
- **Responsabilités essentielles** (financières, sociétales).



- **Dimensions multiples.**
- **Nombreux intérêts.**

- **Déterminant 1** : Objet de la caisse et volonté du fondateur.
- **Déterminant 2** : Capacité du CF à assurer la mission.
- **Gestion efficace, gouvernante, évolutive.**
- Appel aux professionnels **raisonnables** (pro-assurés).
- Payer (**seulement**) pour les plus-values souhaitables.
- Être éclairé sur **enjeux**, pas seulement financiers (1'000 Miards).

2^{ème} pilier : Contexte 2016-22.



La pression augmente de tous côtés sur les institutions de prévoyance

« Préoccupations » des Suisses dès 2018 :

>> Prévoyance professionnelle à la 1^{ère} place (45%)...



Signe de :

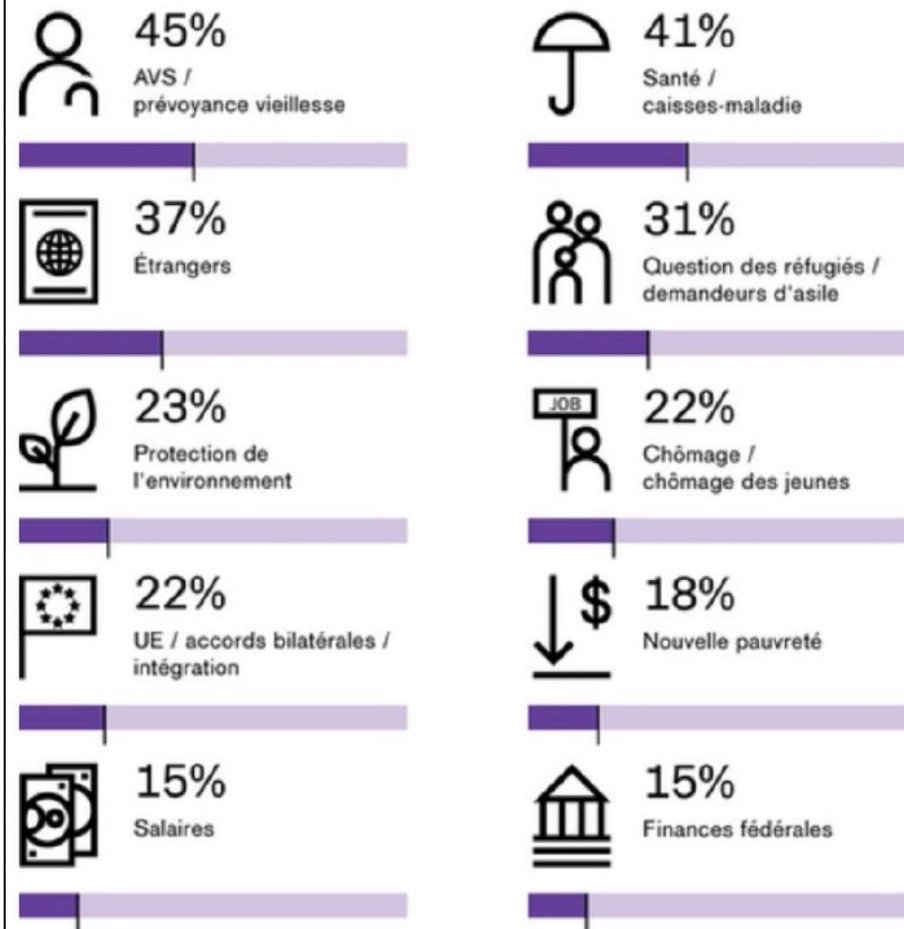
- Vieillessement ?
 - Défiance ?
- Prise de conscience ?
 - Défaillance ?

- Soutien pour le *Fisp infos*...
- Confirmations : pressions...

- Réponse : s'adapter, sans travestir la mission...
 - Motivés par la *pression positive*...

Les 10 principales préoccupations des Suisses en 2018

En % des votants



Source: Baromètre des préoccupations du Credit Suisse 2018

Conférence FISP

Réponses FISP aux défis 2^{ème} pilier



GAME
OVER

?

NON - NON - NON

Volonté – Ambition – Préparation...

...+ Pesée raisonnable des enjeux !



FISP : stratégie et positionnement clairs.

Relever les défis du 2^{ème} pilier.



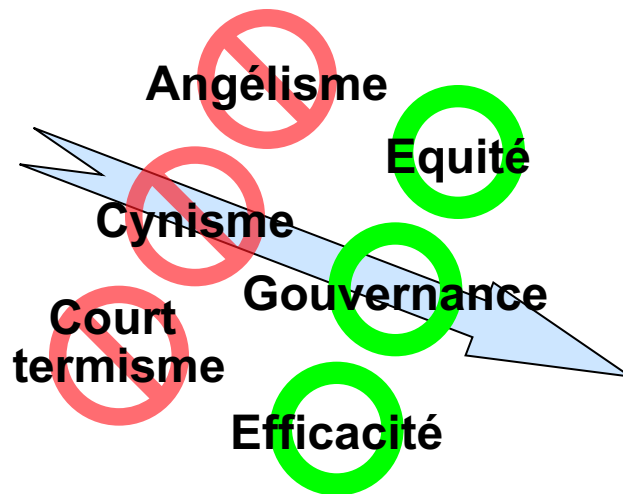
« Les solution FISP aux enjeux de prévoyance ? Réponses techniques, Valeurs humaines »

Enjeux 2ème pilier Attentes assurés

- Financier.
- Extra-financier.
- Divers défis.



Les manières de répondre à ces problématiques ne sont ni uniques, ni équivalentes.



Contexte anxiogène ?
Raison et responsabilité offrent
les seules solutions viables.

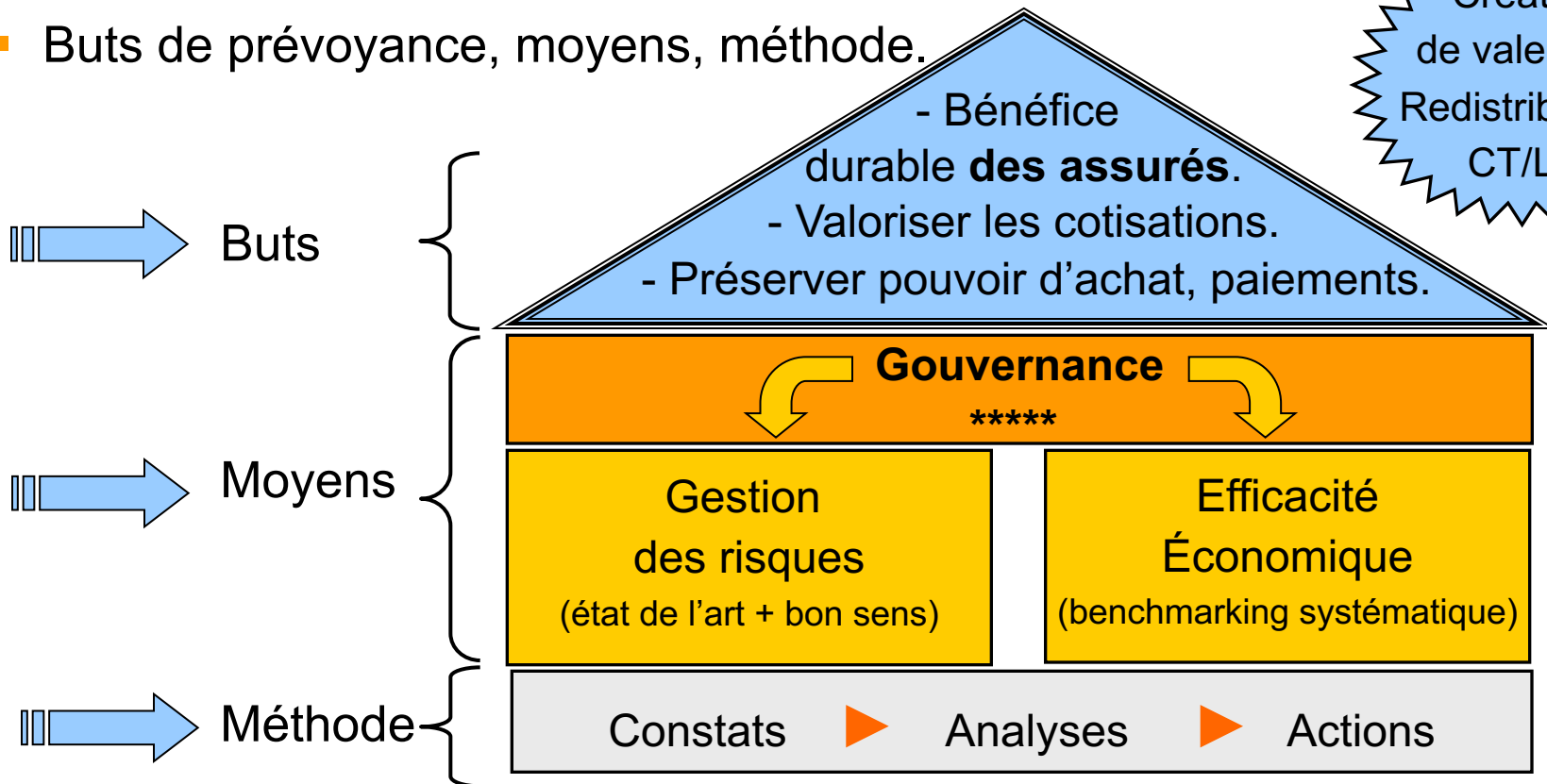
Fortifier durablement
un modèle authentiquement dédié
au seul intérêt des assurés.

Réponses FISP : buts et fondamentaux

Mission et modes d'actions



- Buts de prévoyance, moyens, méthode.



Création de valeur + Redistribution CT/LT

- Les moteurs :



Réponses FISP : organisation

Structure : définir et mener à bien les actions

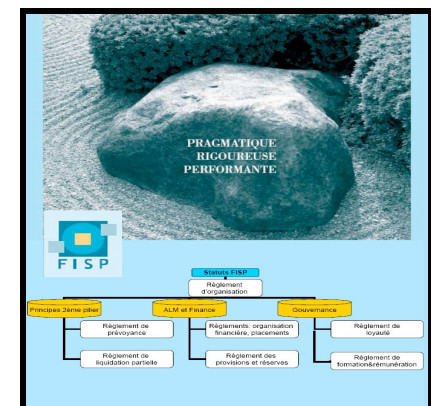
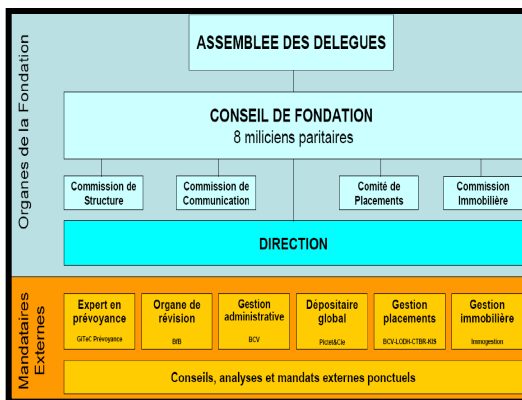
Organisation évolutive : exercer les responsabilités et gérer les enjeux légaux et financiers du 2^{ème} pilier.

- Comprendre les enjeux.
- Décider des mesures.
- Réaliser les actions.

- Structure **autonome** via **compétences** loyales et **internes**.

- Meilleures pratiques **bonne gouvernance** et **bon sens**.

- Pragmatisme + Rigueur.
- Processus + Humain.



Conférence FISP

Vos interlocuteurs



Jean-Paul Guyon
Direction



Vito d'Andrea
Gestion



André Gilliéron
Expert en prévoyance

Réponses FISP : priorités « attractivité durable »
Implémenter la stratégie : buts prioritaires et modalités



BUTS

Modèle FISP

ATTRACTIVITE

2007-2022

- **Protection proches.**
- **Pouvoir d'achat.**
- **Réponses aux besoins.**
- **Proximité.**

- **Mutuel.**
 - **Paritaire.**
 - **Valeurs.**
- 100% assurés.**
- **Milicien... et Professionnel !**

Deux outils

Gestion des risques
(création de valeur)
+
Gestion des coûts
(efficacité budgétaire)

UNE OFFRE
« + »
large
souple
efficace

- **Prestations risques.**
- **Prestations retraite.**
- **Services.**

Conférence FISP

« Rappels »: une caisse de pensions...



Quelles sont les ressources financières d'une Institution 2^{ème} pilier ? A quoi servent-elles ?

Les ressources financières, 3 cotisants principaux :

- 1/ Vos cotisations : une part pour l'épargne-retraite, une part pour les risques décès invalidité
- 2/ Les cotisations de votre employeur : idem.
- 3/ Le résultat des placements financiers : le rendement du «3^{ème} cotisant».

Gestion des coûts prévoyance 2^{ème} pilier

Frais de réassurance des
risques assurés et de
gestion de la
Fondation.

Rémunération des avoirs des assurés

Intérêts attribués aux
avoirs des assurés
(comptes d'épargne
des assurés actifs,
réserves de rentes
des pensionnés).

Paiements des prestations assurées, gestion des provisions et des réserves

- 1/ Versement aux assurés des prestations (rentes de pensionnés, paiements en cas d'invalidité et de décès, libre-passage).
- 2/ Variation des provisions techniques (utilisation pour payer les prestations échues, mise en réserve pour les prestations futures).
- 3/ Variation des réserves financières (amortir les fluctuations de valeurs des marchés financiers).

Conférence FISP

« Rappels »: une caisse de pensions...



En quelques chiffres - La FISP en un clin d'œil au 31.12.2021

Ces quelques indicateurs sont autant de bonnes nouvelles au sujet de la situation et du développement de votre Fondation de prévoyance :

✓ LE NOMBRE D'ASSURÉS

✓ LA FORTUNE DE LA FONDATION

Au niveau des ressources financières (création de valeur et gestion des risques financiers ; maîtrise vigilante des budgets de coûts et fonctionnement) les mêmes constats réjouissants peuvent être faits :

✓ LA PERFORMANCE FINANCIÈRE SOLIDE

✓ LES TAUX DE FRAIS

✓ LES PROVISIONS POUR LES PENSIONNÉS

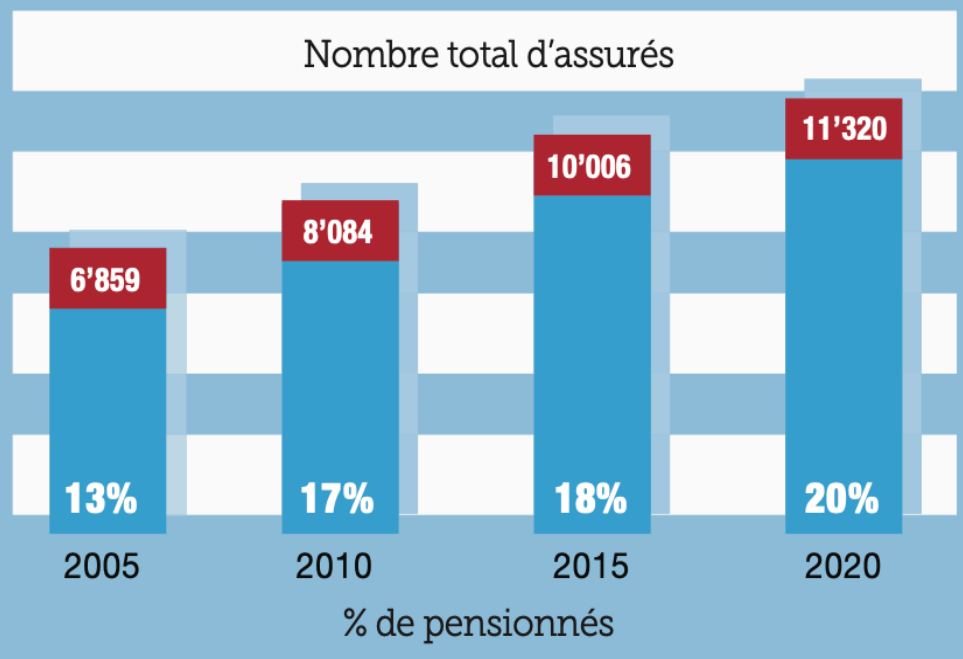
✓ POUR LES COTISANTS ACTIFS

Degré de couverture **110,5%**

Assurés actifs **9'024**

Bénéficiaires de rentes **2'524**

Evolution des assurés FISP



Plan FISP 2022

En synthèse



Des **thèmes centraux** pour l'action **poursuivie** en 2022 :

- **Renforcer et adapter le modèle** : efficacité, gestion des enjeux ALM/ESG et SCI.
- **Améliorer le 2^{ème} pilier** : guidé par l'engagement de « Prendre Soin ».

Avec des **objectifs déclinés** en conséquence :

➔ Prestations, image, communication: un «prendre soin» concret, même sous Covid.

- Illustration bénéfiques (2017-21), valeurs de référence (SRP, ESG), digitalisation.
- **Amélioration de l'expérience ClientS.**

➔ Gouvernance de conduite : focus Risques/SCI, sur un mode évolutif « CEA ».

- Réponses organisationnelles : **Actualisation du modèle de monitoring des risques.**
- Gestion des enjeux 2^{ème} pilier : Swot, **évolution modèle (capacités internes, relève).**

➔ Gouvernance d'investissement : suite implémentation BS 2020.

- Couvertures actions et meilleures pratiques, intégration des mégatendances.
- Déploiement des programmes et **suite des travaux ALM.**

**Un 2^{ème} pilier en osmose avec
Le monde des soins**

**« Prendre Soin »
Notre engagement stratégique**

**L'ADN
des parties prenantes essentielles
à la FISP**

**La traduction essentielle
de marqueurs identitaires essentiels**

**Mettre
en oeuvre les
meilleures
pratiques, guidées
par un engagement
éminemment
humain,**

«Prendre Soin»



Gestion des besoins des Adhérents Evolution prestations et services.



- Résultat du Benchmarking du mandat : FISP Info n°20 et 21.
- Convergence modèle et ambition.
- Rationalisation et osmose > valeur ajoutée et satisfaction



Gestion des besoins des Adhérents

Evolution prestations et services.



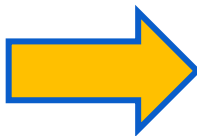
- Etape 2021-22 : rencontres Gérant administratif / Adhérent RH (cf. annonces 1^{er} semestre).
- En quelques heures, faciliter le travail des RH :
 - Point actualisé : mieux maîtriser et tirer profit des documents et processus de gestion.
 - Connaitre les possibilités des outils Extranet mis en place par le gérant : portails digitaux RH et Assurés.
- Suite : réponses adaptées -> besoins de chaque adhérent, intégration au projet « Amélioration expérience clientS ».



Portails Extranet individuels : Informations pour les assuré(e)s.



**DE NOUVEAUX OUTILS
à votre disposition :
les portails extranet**



- Les travaux menés dans le cadre de ce programme d'amélioration de l'offre digitale ont permis de mettre à disposition des outils en ligne donnant un accès direct et individuel aux assurés : informations sur leur 2^{ème} pilier, calculs et simulations.

- > **Comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ?**
- > **Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ?**
- > **Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?**

NOUVEAU - Accédez au portail extranet
pour connaître vos prestations et effectuer
des simulations : www.lpp-assure.ch

- **Place aux démonstrations !**

Portail Extranet dédié aux personnes assurées



Selon le courrier envoyé mi-novembre 2021 pour inscription :

- **Mise à disposition du certificat de prévoyance annuel.**
- **Simulations possibles :**
 - Encouragement à la propriété du logement
 - Prestations de retraite
 - Calcul de rachat
 - Divorce
- **Téléchargements :**
 - Règlement de prévoyance
 - Explicatif du certificat de prévoyance
 - Diverses infos
 - FISP infos
- **Contact :**
 - Vous pouvez directement envoyer une demande : votre gestionnaire la recevra dans ses tâches de travail

Portail Extranet dédié aux personnes assurées



FR ▾



Vue d'ensemble

Documents

Calcul de rachat

Encouragement à la propriété du logement

Divorce

Mise à la retraite

Données personnelles

Téléchargements

Contact

Déconnexion

Bienvenue auprès de votre Prévoyance Professionnelle

FISP DEMO

756.0000.0000.02 | 01.01.1985



85'000

SALAIRE ANNUEL ANNONCÉ



72'691

RACHAT MAXIMAL POSSIBLE



45'876

RENTE D'INVALIDITÉ



86'308

PRESTATION DE LIBRE
PASSAGE



86'308

RETRAIT EPL MAXIMAL
POSSIBLE



01.02.2050

DATE DE RETRAITE

Certificat de prévoyance au 01.01.2022 (1)**Renseignements personnels**

Nom		Xxxx
Prénom		Yxxx
N° AVS	(2)	756.xxxx.xxxx.xx
Date de naissance		24.05.1988 / (34)
Sexe		Masculin
Date d'affiliation		01.02.2013
Retraite réglementaire	(3)	31.05.2050
Etat civil		Célibataire
Concubinage		Pas de concubinage annoncé

Personnel / Confidentiel

Monsieur
Yxxx Xxxx

Employeur (4) xxx

Données salariales annuelles (5) CHF

Salaire déterminant			77'257.00
		Epargne	Risques
Salaire assuré		77'257.00	77'257.00

Cotisations mensuelles / annuelles (5b) CHF

	Assuré	Employeur	Assuré	Employeur
Cotisations épargne	434.55	434.55	5'214.60	5'214.60
Cotisations risques et frais	80.50	80'50	966.00	966.00
Cotisations totales	515.05	515.05	6'180.60	6'180.60

Prestations assurées (les montants indiqués des rentes sont mensuels) CHF**En cas de sortie**

Prestation de sortie réglementaire au 01.01.2022 (dont minimum LPP: CHF 30'374.45) (17) 93'367.00

A l'âge de la retraite à 65 ans (01.06.2053) (19)

Capital de vieillesse projeté au 01.06.2053 avec intérêts de 1.00% 510'341.00
ou rente de vieillesse 2'710.00
Rente d'enfant de retraité 542.00

En cas d'invalidité

Rente d'invalidité (21) 3'863.00
Rente d'enfant d'invalidé (22) 773.00

En cas de décès avant la retraite

Rente de conjoint (23) 2'318.00
Rente d'orphelin (24) 773.00
Capital décès Selon règlement

En cas de décès après la retraite

Rente de conjoint (23) 1'626.00
Rente d'orphelin (24) 542.00



NOUVEAU - Accédez au portail extranet pour connaître vos prestations et effectuer des simulations : www.lpp-assure.ch

Nom Prénom

Xxxx Yxxx

N° AVS

756.xxxx.xxxx.xx

Constitution de l'épargne (6)		CHF
Epargne accumulée au 01.01.2021	(7)	80'884.15
Apport et retrait de l'année	(8), (9), (10) et (11a et b)	0.00
Cotisations affectées à l'épargne	(12)	10'429.00
Intérêts totaux (2.5% en 2021)	(13)	2'022.10
Epargne accumulée au 31.12.2021	(15)	93'335.45
(dont minimum LPP: 30'374.45)	(16)	

Orientation retraite (les montants indiqués des rentes sont mensuels) (19)						
Date (âge)	Taux de conversion (%)	Capital de vieillesse projeté		Rente de vieillesse		
		Sans intérêt	Avec intérêts 1.00%	Sans intérêt	Avec intérêts 1.00%	
01.06.2046 (58 ans)	5.32	347'982	405'834	1'543.00	1'800.00	
01.06.2047 (59 ans)	5.47	358'411	420'322	1'634.00	1'916.00	
01.06.2048 (60 ans)	5.62	368'840	434'954	1'728.00	2'038.00	
01.06.2049 (61 ans)	5.77	379'269	449'733	1'824.00	2'163.00	
01.06.2050 (62 ans)	5.92	389'699	464'660	1'923.00	2'293.00	
01.06.2051 (63 ans)	6.07	400'128	479'735	2'024.00	2'427.00	
01.06.2052 (64 ans)	6.22	410'557	494'962	2'129.00	2'566.00	
01.06.2053 (65 ans)	6.37	420'986	510'341	2'235.00	2'710.00	
Capital de vieillesse projeté au 01.06.2053 avec intérêts de 4.00%					953'485.00	
Capital de vieillesse projeté au 01.06.2053 avec intérêts de 1.00%					510'341.00	
Une 13ème rente est versée conformément aux conditions du règlement à l'article 11 e)					(20)	
Ces prestations sont calculées sur la base d'un taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil Fédéral de 1.00%						

Informations générales		CHF
Montant disponible pour l'encouragement à la propriété du logement	(18)	93'335.45
Rachat maximum possible (sous réserve des dispositions légales et réglementaires)	(25)	8'501.00
Rachats facultatifs des trois dernières années (avec intérêts)		0.00
Prestation de libre passage à 50 ans		Inconnue
Prestation de libre passage au mariage		Inconnue

Toute demande de rachat doit être préalablement adressée à la Fondation.
En cas de divergences entre le règlement et les indications susmentionnées, le règlement fait foi.

Le règlement de prévoyance est disponible sur le site internet de la Fondation.



A
consulter
sur
fisp.ch



NOUVEAU - Accédez au portail extranet
pour connaître vos prestations et effectuer
des simulations : www.lpp-assure.ch

Votre certificat de prévoyance est accessible en ligne : <https://lpp-assure.ch>

NOUVEAU - Accédez au portail extranet pour connaître vos prestations et effectuer des simulations : www.lpp-assure.ch



» explicatives du certificat

1. Date de validité de l'entier des informations contenues dans le certificat de prévoyance
2. Il correspond à votre numéro d'assurance sociale, que vous retrouvez sur votre carte AVS
3. Date à partir de laquelle vous atteindrez l'âge minimum pour une retraite réglementaire à 62 ans (**article 7 du règlement**)
4. Votre employeur
5. Montant correspondant, en principe, au salaire brut total annualisé (**article 8 du règlement**). Ce salaire peut être différent du salaire cotisant de l'année considérée, notamment en cas d'entrée à la FISP en cours de l'année considérée, en cas congé non rémunéré, en cas d'incapacité de gain, etc.
- 5b. Résumé des cotisations
6. Informations vous permettant de suivre l'évolution de votre capital épargne dans l'année considérée
7. Montant correspondant au capital épargne de l'année précédente ; cette information se trouve donc sur votre précédent certificat de prévoyance établi par la FISP
8. Montants transférés pendant l'année considérée par votre ancienne institution de prévoyance
9. Rachat(s) volontaire(s) effectué(s) pendant l'année considérée
10. Montant(s) prélevé(s) dans le cadre du financement de son propre logement ou lors d'un divorce.
11. Montants des libres passages et versements volontaires effectués dans l'année considérée (11a), respectivement des retraits de l'année considérée (11b).
12. Montant correspondant au pourcentage calculé sur la base du salaire cotisant de l'année considérée
13. Montant calculé sur le capital épargne au 1^{er} janvier de l'année considérée ainsi que sur les apports de libre passage, les versements volontaires et les retraits, selon le schéma suivant :
 - Capital épargne au 1^{er} janvier : porte intérêt durant une année entière
 - Apports de libre passage : portent intérêt depuis leur date de réception par la FISP
 - Versements volontaires : portent intérêt depuis leur date de réception par la FISP
 - Retraits : portent intérêt depuis leur date de versement par la FISP
 - Bonifications d'épargne de l'année : ne portent pas intérêt
14. Taux appliqué en fonction des décisions du Conseil de fondation (**article 11 lettre c du règlement**)
15. Epargne de début d'année, augmentée des apports et cotisations, intérêts et diminué des retraits.
16. Montant minimum de votre capital épargne si vous aviez été assuré uniquement selon les exigences minimales définies par la **LPP** ; ce montant, mentionné à titre indicatif et ne constituant donc pas un droit complémentaire, est inclus dans le capital épargne au 31 décembre.

L'accord conclu entre Suisse et UE sur libre circulation des personnes prévoit à partir du 1er juin 2007 que les prestations de libre passage de l'assurance obligatoire (à hauteur des avoirs de prévoyance minimaux LPP) ne peuvent plus être versées en espèces lorsque personne assurée quitte définitivement la Suisse pour s'établir dans un pays de l'UE où elle continue à être affiliée à une assurance obligatoire vieillesse, invalidité et survivants (institution semblable au 2^{ème} pilier ou sécurité sociale obligatoire). L'accord ne porte en revanche que sur la prévoyance professionnelle minimale au sens de la LPP. Les prestations "sur-obligatoires" (prévoyance complémentaire au-delà de la prévoyance minimale) n'y sont pas soumises.
17. Montant qui aurait été versé par la FISP si vous aviez quitté la Fondation à la date du certificat
18. Montant pouvant être prélevé de manière anticipée dans le cadre de **l'encouragement à la propriété du logement** ; sa mise à disposition est définie par les dispositions légales en la matière
19. Le montant de la rente est calculé selon **l'article 11 lettre d du règlement**. L'un ou l'autre ; un panachage est également possible ; en cas de demande de versement de capital, la signature du conjoint est indispensable **Voir article 35 du règlement**.
20. Versement d'une 13^{ème} mensualité. Les modalités sont définies à **l'article 11 lettre e du règlement**.
21. Montant maximum pouvant être versé à un assuré en cas d'invalidité par la FISP en cas de reconnaissance par l'AI d'une invalidité complète ; si l'assuré invalide a des enfants, ce montant est complété par des rentes d'enfant d'invalidité
22. Montant maximum pouvant être versé à un assuré en cas d'invalidité par la FISP en cas de reconnaissance par l'AI d'une invalidité pour chaque enfant à sa charge de moins de 18 ans, respectivement de moins de 25 ans en cas d'études ou d'apprentissage
23. Montant maximum pouvant être versé au conjoint, au concubin ou partenaire enregistré d'un assuré décédé, dans la mesure où les conditions de **l'article 18** du règlement sont remplies
24. Montant maximum pouvant être versé à chaque orphelin d'un assuré décédé dans la mesure où l'orphelin a moins de 18 ans, respectivement moins de 25 ans en cas d'étude ou d'apprentissage
25. Montant maximum pouvant être versé volontairement par l'assuré pour compléter ses prestations de prévoyance dans le cadre du règlement de la FISP. Ces versements induisent des avantages fiscaux (contacter le gérant).

Conclusions et perspectives : positionnement

Prévoyance Responsable : pour relever les défis du 2ème pilier.



- **Modèle dédié à 100% aux assurés :**
Des solutions adaptées à vos besoins.
- **Equilibre attractif :**
Financement raisonnable + Prestations de haute qualité.
- **Réponse aux défis d'un 2^{ème} pilier en évolution :**
 - Les enjeux de la prévoyance : **FISP Info n°10-23...**

- Ex. ?... Passons à vos questions !



Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance (FISP)

Merci de votre attention et participation.

D'autres questions ? *Poursuivons la discussion... autour du verre de l'amitié.*



Lausanne Montbenon – le 5 mai 2022

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2021



- | | |
|---|--------------------------|
| 1) Introduction. | Président Conseil |
| 2) PV AG. | Président Conseil |
| 3) Présentation comptes, rapport de gestion. | Direction + BfB |
| 4) Rapports organe de contrôle et expert agréé. | BfB + GiTeC |
| 5) Point de situation et actions 2020-21. | Direction & GiTeC |
| 6) Divers et propositions individuelles. | Président Conseil |

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2022



Merci de votre attention.

Partageons le verre de l'amitié !